

SESSION ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2020

L'an 2020, le 17 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique MOREL – Maire

Étaient présent : MM. Morel D – Fournier – Gacquer – Briau – Bigot – Roussel – Lhorloge – Morel M – Ledoux – Ghier – Da Costa Rodrigues – Dupontreue – Leneutre

Étaient absents : MM. Salua – Defer

LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU

Cette lecture n'appelle aucune observation particulière.

PANNEAU ELECTRONIQUE D'INFORMATION

Il est présenté à l'Assemblée le projet d'un panneau électronique d'information pour un total de 24667,00 € TTC, 15539,00 € seront à la charge de la Commune. Le solde faisant parti d'une convention financière avec la FDE.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition.

REPRISE DU RESEAU PLUVIAL ROUTE DE VIGNACOURT

Monsieur le Maire présente le devis de la société SAUR concernant les travaux de reprise du réseau pluvial de l'avaloir route de Vignacourt pour un montant de 16926,65 €. Après avoir expliqué les aspects techniques des travaux, le Conseil Municipal rejette la proposition de la SAUR ne jugeant pas nécessaire cette dépense dans l'immédiat.

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention d'un groupement de commande entre les Communes de Berteaucourt les Dames, Saint Léger les Domart et Saint Ouen.

TRAVAUX DE DEMOLITION DU 51 RUE JEAN BAPTISTE SAINT

Un expert sera nommé pour effectuer une estimation des risques liés à la démolition de la maison des époux Ladent, 51 rue Jean Baptiste Saint.

Cette expertise a pour but d'évaluer les risques d'effondrement de la maison des consorts Boulongne. Cette procédure doit être terminée à court terme.

REGENERATION DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE L'ESH

La Commune de Saint Léger les Domart a contacté Monsieur le Maire concernant la dégradation du terrain d'entraînement de l'ESH.

Après une visite sur place pour constater les dégâts, la société RENOVO Sport a présenté 2 devis pour le terrain d'entraînement et le terrain d'honneur.

Lors de ses explications, la société RENOVO Sport a mis en avant que l'engrais utilisé par la société qui effectue l'entretien des terrains a apparemment contribué à la dégradation du terrain (engrais non adapté, prolifération de vers de terre). La somme de 6511,68 € demandée par la société RENOVO Sport à charge de moitié pour chaque Commune est rejetée par le Conseil Municipal estimant que la subvention de 4000,00 € versée en juin suffit à la contribution de notre Commune.

Il serait souhaitable que la société qui gère l'entretien du stade, via leur assurance prenne en charge les travaux de réfection.

ELAGAGE

Pour l'élagage du talus Champ du Chêne et l'abattage des frênes (malades) place de la Mairie, 3 entreprises étaient en concurrence. La société WEILL de la Chaussée Tirancourt a été retenue pour la somme de 9179,00 € TTC. Celle-ci effectuant l'enlèvement des souches et l'évacuation des arbres.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur Gacquer Patrick explique à l'Assemblée que cette année il n'y aura pas d'illumination dans le village pour les fêtes de Noël, les contrats se signant en mars, la nouvelle équipe municipale ayant pris ses fonctions en mai, il s'avère que le délai a malheureusement été dépassé.

CANTINE

Monsieur le Maire souligne le problème rencontré à la cantine scolaire, Sophie Bertin n'ayant pas de binôme, il est impératif que dès janvier 2021, une personne soit recrutée pour l'assister à la cantine.

Ayant constaté par lui-même la tâche ardue, il est convenu que 3 personnes sont nécessaires pour le bon déroulement du service de la cantine. Ce sujet sera évoqué et voté au prochain Conseil Municipal.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La Commune prendra en charge le transport pour la classe de neige pour un montant de 5400,00 €

La Commune mettra en place une charte du respect et de propreté avec les agriculteurs locaux mais également avec ceux qui traversent la Commune (Saint Léger les Domart, Saint Ouen, Domart en Ponthieu, Pernois, Halloy les Pernois, Canaples).

Ces mesures seront applicables à partir de 2021.

DROIT D'INITIATIVE

José Da Costa veut savoir s'il y aura une distribution de chocolat de Noël pour les enfants du village

Sébastien Roussel demande si les instituteurs prennent la température des élèves avant l'entrée en classe (suite aux dernières mesures sanitaire pour le COVID 19).

Patrick Gacquer souhaiterait que le carré du souvenir soit refait et qu'une nouvelle allée soit réalisée.